

Copies :

CAP Atlantique / Erwan LETILLY
Communication Mairie
Accueil Mairie et PM

Le 25/11/2022

**A l'attention des riverains
De l'avenue de Lattre de Tassigny**

Direction générale adjointe technique

Références à rappeler : VRD - AC/AH- 2022

Dossier suivi par : Direction voirie

Vos Réf :

☎ : 02 51 75 75 75

☎ : 02 51 75 75 59

Objet : Réfection des trottoirs et de la voirie sur l'avenue de Lattre de Tassigny
Tranche 1 - 1^{ère} phase du boulevard Guy de Champsavin à l'avenue Landois

Madame, Monsieur,

L'état de dégradation de la chaussée de l'avenue de Lattre de Tassigny ne cesse de s'accroître. C'est pourquoi le Maire de La Baule-Escoublac, Franck Louvrier, et l'équipe municipale ont décidé d'investir dans ce qui, au fil du temps, est devenu une urgence : la réfection de cet axe structurant de notre commune.

L'emprise concernée correspond aux sections les plus endommagées du diagnostic de voirie. Elle représente à peu près 2 km de long et une surface de 16 000 m² à traiter.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches et plusieurs phases afin de limiter au maximum l'impact de ces derniers (voir plan au dos).

Je vous informe donc que la commune va procéder à la réfection des trottoirs et de la voirie sur l'avenue de Lattre de Tassigny :

1^{ère} phase prévue entre le boulevard Guy de Champsavin et l'avenue Landois, à compter du 28/11/2022 jusqu'au 16/12/2022, pour une durée d'environ 3 semaines, sauf aléas.

Les travaux prévus sont :

- des purges sur les parties affaissées ;
- la reprise des bordures abîmées et la mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) de toutes les traversées piétonnes ;
- la réfection des enrobés ;
- la réfection des trottoirs ;
- la reprise de la signalisation et du jalonnement, vétustes ;
- le marquage de la bande cycle, des traversées piétonnes et le traitement en résine des carrefours.

Durant ces travaux, le stationnement sera perturbé voire interdit ; les accès riverains seront maintenus ou rétablis chaque soir autant que possible.

Concernant la collecte des ordures ménagères, celle-ci reste inchangée.

